

qui tenait à avoir des contacts directs avec la Commission, à l'exclusion de tout intermédiaire. Relevons que cette fois-ci Th. de Lafontaine se prononça avec les huit autres membres contre la ratification d'un traité à conclure avec l'Union douanière allemande. Pour ne pas nous répéter (v. fasc. II) nous n'insisterons pas autrement sur la tâche qui fut dévolue à ces notables, mais il y a lieu de souligner qu'elle fut pour Lafontaine la seconde grande occasion d'émerger nettement du groupe des orangistes. Rappelons, en passant, que Lafontaine fit aussi partie de la Commission extraordinaire chargée de négocier un traité de commerce avec la Belgique, en octobre 1841.

LE GOUVERNEUR

La Constitution d'Etats du 12. 10. 1841 prévoyant un Conseil de gouvernement présidé par un gouverneur, nul ne fut étonné le 21 décembre de voir le roi conférer cette dignité à titre provisoire à Lafontaine, mis en évidence tant par ses attaches familiales que parce qu'il ajoutait aux connaissances législatives et administratives requises, l'amour profond de son pays et un inaltérable attachement à la dynastie des Orange-Nassau. Le traitement du gouverneur, fixé d'abord à 8.000 florins, fut augmenté à partir de 1845 jusqu'à concurrence de 9.800 florins. (31)

Faisaient encore partie du nouveau gouvernement : J. B. GELLE (remplacé après son décès en 1847 par M. TOCK), Jacques Joseph BALTIA, Jean ULVELING et Théodore PESCATORE. Mathias SIMONS, nommé d'abord secrétaire général, prit la place de Baltia en 1843 et fut remplacé par Vendelin JURION.

La nomination de Lafontaine devint définitive le 8. 6. 1842. Le gouverneur et sa famille emménagèrent dans la partie ancienne de l'actuel palais grand-ducal (où avaient déjà logé le gouverneur WILLMAR, le duc Bernard de SAXE-WEIMAR, le général de GOEDECKE et HASENPFUG) et y demeurèrent jusqu'en 1849.

Théodore de Lafontaine procéda à des agrandissements pour y loger tous les bureaux et archives de ses services, installées en partie dans l'ancien gouvernement, l'actuel palais de justice.

C'est ici que le gouverneur reçut le 11. 6. 1842 le conseil de régence de la capitale venu « pour complimenter M. de Lafontaine à l'occasion de sa nomination à la première magistrature du pays ». (32)

C'est ici également qu'eurent lieu les réceptions et bals donnés à l'occasion des visites que le roi grand-duc rendit au pays.

Vers 1850 se place l'acquisition des maisons WIRTGEN, BAUSTERT et HERNANDEZ, sises rues de l'Eau et du Rost, et dont l'emplacement était nécessaire pour agrandir ou dégager la partie du palais destinée à servir de pied-à-terre au roi grand-duc. (33) Jusqu'ici le roi descendait toujours au château de Walferdange.